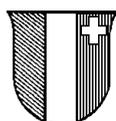


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 27, du 4 juillet 2025

Non soumis au référendum



Décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2024

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 71, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 23 de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 29 avril 2025,

décète :

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2024, qui comprennent :

a) Le découvert au bilan au 31 décembre 2024 de CHF 472'581'956.60.

b) Le compte de résultats, qui se présente en résumé comme suit :

	<i>CHF</i>
Revenus d'exploitation.....	2'465'115'799.31
Charges d'exploitation.....	2'430'069'200.20
Résultat d'exploitation (1).....	35'046'599.11
Revenus financiers.....	78'157'221.85
Charges financières.....	29'477'143.13
Résultat financier (2).....	48'680'078.72
Résultat opérationnel (1) + (2).....	83'726'677.83
Revenus extraordinaires.....	25'931'401.27
Charges extraordinaires.....	53'279'195.95
Résultat extraordinaire (3).....	-27'347'794.68
Résultat total (1) + (2) + (3).....	56'378'883.15

c) Le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Total des dépenses.....	138'703'919.94
Total des recettes.....	56'714'606.63
Investissements nets.....	81'989'313.31

d) Le tableau de flux de trésorerie et l'annexe aux comptes

Art. 2 Conformément à l'article 46, alinéa 5, LFinEC, le Conseil d'État reçoit décharge pour les dépassements de crédits figurant dans le chapitre 1.3.3 du rapport de gestion financière à hauteur de :

- Compte de résultats	23'391'190
- Compte des investissements	8'807'335

Art. 3 La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2024, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Neuchâtel, le 24 juin 2025

Au nom du Grand Conseil :

Le président,
E. BLANT

La secrétaire générale,
I. GARDET